



UNION EUROPEENNE

**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN****Centre Technique de la Forêt Communale**

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.comSite web : www.foretcommunale-cameroun.org

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE YOKO



CENTER REGION

MBAM AND KIM DIVISION

YOKO COUNCIL

**TERMES DE REFERENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE SUIVI
ET LA SECURISATION DES NOUVELLES PLANTATIONS DANS LA
COMMUNE DE YOKO**

Date :	Du 15 /11 au 15/03/2019
Durée :	150 Jours
Lieu :	Yoko
Objectif principal :	Organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations dans la commune de Yoko.
Chef de l'activité	KIFALOMA EGOUEYE Jean Jacques, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Yoko
Equipe de l'activité	- Le point Focal du projet reboisement 1400 ; - Le Responsable Antenne Zone de Transition du Projet « Reboisement 1400 » ; - Les Pépiniéristes locaux
Logistique	Véhicule, moto, décimètres, ficelles et autres
Référence TOMPRO
Budget de l'activité	3 432 000 FCFA (soit 2 432 000 FCFA pour la Contribution de l'AFCAM et 1 000 000 FCFA pour la contribution de la commune de Yoko)
Référence de l'activité	Composante 3
	Résultat 3.1.
	Activité 3.1.3
	Sous-activité 3.1.3.2;
	Activité 3.1.6
	Sous-activité 3.1.6.1.
	Sous-activité 3.1.6.2
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.
TdR rédigé par :	KIFALOMA EGOUEYE Jean Jacques, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Yoko

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APV/FLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Yoko et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu les travaux d'entretien, de suivi, de sécurisation de la plantation afin d'assurer la réussite des plants. Les travaux d'entretien ont pour objet de créer des conditions favorables à la reprise des plants et de stimuler une croissance vigoureuse jusqu'à ce que le peuplement soit bien installé.

Ainsi, l'entretien vise essentiellement à éviter aux plants d'être étouffés par la végétation adventice concurrente. Les autres opérations d'entretien sont l'arrosage ou l'irrigation des plants dans les régions sèches, l'élagage et la taille des arbres qui peuvent également être nécessaires dans certains cas. Quant à la sécurisation et le suivi, ils visent à protéger la plantation contre les animaux dévastateurs, les feux de brousse et le vandalisme. D'où l'objet du présent TDR.

2. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Yoko et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu la mise en place de 05 petites pépinières dans les villages suivants : Guervoum, Dong, Mbeinbeing, Mekoissim et Mankim. Ces villages entourent la forêt communale de Yoko leur proximité par rapport à la forêt communale facilitera le reboisement et un meilleur suivi des plants. D'où l'objet du présent Tdrs de vulgariser les plantations d'anacardiens pour s'inscrire dans la construction des chaînes de valeur autour des plantations respectant ainsi les orientations du nouveau programme gouvernemental de développement des plantations. Cette initiative de la Mairie de YOKO avec l'appui de l'Union européenne s'inscrit dans la démarche REDD+ pour la restauration des paysages dégradés

La décision de Yaoundé de relancer la filière de l'anacarde appuyée par le projet Reboisement 1400 est soutenue par les résultats d'une étude relative au développement des chaînes de valeur de cette culture, présentée au cours d'un atelier de restitution. Celle-ci a conclu que ce secteur pourrait fortement contribuer à l'économie du pays, particulièrement alors que le Cameroun est en pleine stratégie de diversification du secteur agricole.

Un potentiel agricole sous-exploité

En relaçant la filière de l'anacarde, les autorités camerounaises tentent également de remédier à une sous-exploitation du potentiel agricole du pays. Avec un potentiel estimé à des millions d'hectares, le Cameroun n'a qu'une production annuelle de 108 tonnes d'anacarde ou noix de cajou. Ce qui représente peu pour le pays. « *Pourtant, l'amende et la pomme qui en sortent sont très prisées pour la consommation directe et même pour l'industrie cosmétique et la pâtisserie* », soulignent les membres du PADER.

En termes de contribution, les experts de la GIZ ont présenté, lors d'un l'atelier de restitution, les différentes étapes du processus de formulation de la stratégie de développement de la filière, de son diagnostic et le document de stratégie. Ainsi, à l'horizon 2023, la production d'anacarde au Cameroun devrait générer un chiffre d'affaires annuel de 5,5 milliards de francs CFA. En ce qui

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

concerne la dimension socio-économique, la mise en œuvre de la stratégie de développement va permettre d'améliorer les compétences de milliers de personnes et aider à la création de 151 650 emplois autour de la filière.

L'anacarde est un fruit à pomme et à noix dont la plante jouit d'un climat tropical.

Au Togo, La production qui était à 390 kilogrammes par l'hectare en 2015 a atteint aujourd'hui 2 tonnes grâce à l'appui technique de l'Etat, à en croire les producteurs. Les variétés importées du Ghana depuis 2016 produisent déjà après 17 mois contrairement à ce qui est ordinairement cultivé et qui commence à produire après 5 à 7 ans. Il est également démontré qu'un pied d'anacardier peut produire jusqu'à 60 kg.

Filière anacarde, un secteur pourvoyeur d'emploi

Comme les autres produits de valeur à l'instar du cacao, café, coton etc. la culture de l'anacarde nécessite une forte ressource humaine. En effet « *un hectare d'anacardier nécessite 69 personnes dont 39 femmes* » selon M. Koriko Adjemini, Président de la fédération Nationale des Coopératives productrices d'Anacarde du TOGO. Si un seul hectare peut employer autant de personnes, il faut que la jeunesse pense retourner à la terre surtout à la culture de l'anacarde comme le martèle le président Koriko : « *De la pépinière jusqu'à la récolte du fruit, cette culture offre assez d'emploi* ».

L'anacarde et ses vertus

L'anacardier est un grand consommateur du CO2. Une partie du fruit qui est la pomme de l'anacarde produit du jus qui est transformé en vinaigre, en sirop, en vin de table, et même en l'alcool éthylique. Le résidu de cette pomme sert d'aliment aux animaux. Quant à la noix, son amande est une substance délicieuse qui n'a aucune trace de cholestérol et donc la consommation à un pouvoir rajeunissant. La coque donne dans un premier temps une huile qui est utilisée par un appareil de l'Avion comme lubrifiant, une seconde extraction de liquide entre dans la fabrication d'insecticide 1e et 2e degrés. Les débris de la coque rentrent dans la fabrication de patin de frein. Rien n'est donc inutile à ce fruit.

L'anacarde, du trésor négligé

Des tonnes d'anacardes bruts sont exportées chaque année vers le Vietnam, l'Inde, la Chine à un prix moyen de 700 francs le kg FOB. Mais les amandes blanches sont transportées vers l'Allemagne et un peu partout dans le monde entier. Une piste de richesse à explorer et à développer pour le bien de l'économie nationale. Voilà une culture à valoriser pour pallier aux énormes difficultés auxquelles fait face le pays, et aussi assurer un avenir radieux à la jeunesse. Car, la culture de l'anacarde permet au cultivateur de gagner de son vivant et d'en réserver en héritage puisqu'il y a des variétés qui ont une durée de vie de 50 ans.

3. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité consiste organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations dans la commune de Yoko.

3.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- ✚ Assurer le nettoyage ou le désherbage de la plantation et la fertilisation des plants;
- ✚ Réaliser le forage pour arroser régulièrement les plants en période de sécheresse ;
- ✚ Assurer régulièrement l'arrosage des plants en période de sécheresse ou de conditions difficile ;

- ✦ Assurer le traitement des plants en cas d'attaque par les champignons les pathogènes ou les nemathodes;
- ✦ Assurer le gardinage permanent du site de plantation ;
- ✦ Sensibiliser et prendre en compte les aspects genres dans la réalisation des travaux.

4. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Après la mise en terre des plants, place à l'étape la plus importante qui est déterminant pour la réussite de la plantation. L'équipe du projet communal s'organisera et gèrera les travaux d'entretien, de sécurisation et de protection de la plantation. La méthodologie est la suivante :

- Sensibiliser la population sur les inconvénients du feu de brousse et sur l'importance de la protection des plantations ;
- Identifier et former la main d'œuvres qui sera utilisée pour les travaux de désherbage ou de nettoyage de la plantation, d'arrosage et de gardinage ;
- Les responsables communaux se chargeront d'organiser des réunions, d'identifier les communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone. Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandums d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité et même au-delà du territoire communale.

Aussi, les services des ministères de l'Environnement et ceux des Forêts et de la Faune ont seront contactés et vont contractualiser avec la commune des contrats-programmes pour apporter leur appui en renforcement des capacités en matière, d'arrosage et d'entretien des plants. Les plants seront arrosés abondamment, même en cas de pluie ; et période de sécheresse pendant la croissance, arrosés de manière répétée. Marquer les jeunes plants à l'aide d'un piquet, afin d'éviter qu'ils ne soient coupés par erreur lors de la fauche de l'herbe. Pendant les premières années, maintenir la végétation herbacée à faible hauteur. Un suivi et une surveillance régulière seront effectués et les traitements phytosanitaires pourront être appliqués en cas d'attaque par les champignons ou tout autre agent pathogène. Les gardiens en permanence sur le site, assureront une surveillance pour protéger le site contre les feux de brousse, le vandalisme et contre les animaux dévastateurs.

Toutefois, pendant les opérations d'entretien et de sécurisation, une (01) réunion de sensibilisation des parties prenantes sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones, la prise en compte de l'aspect genre et sur le VIH/SIDA sera organisée par une personne ressource sur une durée de 02 jours.

5. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette action sont les suivants :

- ✦ La plantation sera nettoyée ou désherbée pour favoriser la croissance des plantes ;
- ✦ Au plus 02 forages seront réalisés pour l'arrosage des plants ;
- ✦ Au moins 01 arrosage par semaine avec un minimum de 10 litres/plant ;
- ✦ Le traitement phytosanitaire sera assuré en cas d'attaque par les champignons ou tout autre agent pathogène ;
- ✦ La sécurisation du site est assurée par 02 gardiens durant au moins six mois.

6. PRODUITS DE L'ACTION

Au terme de cette action, les produits suivants sont attendus :

- ✚ Rapport d'entretien ;
- ✚ Liste de présences des manœuvres ;
- ✚ Fiche de décharges de l'activité ;
- ✚ Attestation de service fait signée par le Maire ;
- ✚ Photos ;
- ✚ Rapport de sensibilisation sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones.

7. BUDGET DE L'ACTION POUR L'ENTRETIEN DE LA PLANTATION

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	ACFCAM	MAIRIE
1. Processus d'entretien de la plantation						
Nettoyage et protection des plants et pare-feu	Ha	50	20 000	1 000 000	1 000 000	
Traitement phytosanitaire et sylvicole	Forfait	Forfait		500 000	500 000	
Arrosage des plants	Mois	05	200 000	1 000 000	500 000	500 000
S/Total 2				2 500 000	2 000 000	500 000
2. Sécurisation du site de plantation						
Gardiennage	02H/mois	2x6	36 000	432 000	432 000	
Personnel Suivi et contrôle municipale	Forfait			500 000		500 000
S/Total 2				932 000	432 000	500 000
TOTAL				3 432 000	2 432 000	1 000 000

Le budget de la présente activité est estimé à : *Trois Million quatre cent trente-deux Mille (3 432 000) Francs CFA* repartis ainsi qu'il suit :

- *Contribution de l'ACFCAM : Deux millions quatre cent trente-deux mille (2 432 000) FCFA ;*
- *Contribution de la Commune de Yoko : Un million (1 000 000) FCFA.*

Validé par le Maire de Yoko Yoko, le <u>10 9 OCT 2019</u>	Approuvé par le CTFC Yaoundé, le <u>11 0 OCT 2019</u>
	